

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE **EXTERNE**

UNE INSCRIPTION SCOLAIRE DOIT **IMPÉRATIVEMENT** AVOIR ÉTÉ FAITE OU PRÉALABLE

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

à compléter et à déposer au Pôle accueil, Hôtel de ville, 91 rue de Paris à Palaiseau

Date limite du dépôt du dossier : **30 mars 2019**

Enfant domicilié à Palaiseau voulant fréquenter une école de la commune de :

I L'inscription d'un enfant dans une école publique d'une autre commune est soumise à une double acceptation : celle de
● la commune de résidence et celle de la commune d'accueil conformément à la circulaire ministérielle n°89-273 du 25 août 1989 en application de la loi n°83-663 du 27 juillet 1983. Cet accord engage la commune de résidence au paiement chaque année des frais de scolarité à la commune d'accueil.

Toute décision prise pour l'enseignement maternel **N'EST PAS RECONDUITE** systématiquement en élémentaire.

UNE NOUVELLE DEMANDE EST À FORMULER, s'il y a lieu, pour l'entrée en élémentaire.

ENFANT CONCERNÉ

Nom et prénom : Date de naissance :

Adresse :

École qu'il devrait normalement fréquenter :

École pour laquelle la demande est formulée :

Niveau de classe fréquenté pour la rentrée : Date de rentrée souhaitée :

FAMILLE AYANT LA CHARGE DE L'ENFANT

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone du domicile :

Profession :

Lieu et téléphone travail :

.....

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone du domicile :

Profession :

Lieu et téléphone travail :

.....

FRÈRE(S) ET SŒUR(S)

Nom et prénom	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté actuellement